



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick GÉRAUD, Le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 SEPTEMBRE - 20H05

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 16 pouvoirs : 2 = 18 élus représentés.

Maire : Patrick GERAUD

Adjoint : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Aurélia MILLIN DE GRANDMAISON,

Conseillers délégués : Nicolas CHESNIN, Patricia CANAUX

Conseillers municipaux : Christine CHAZELLE, Bruno CRESPEL, Lauriane DOUILLARD, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE et Vincent SAULNIER.

Absents excusés : Audrey BERTET donne pouvoir à Stéphane PELLION, Jean-Pierre HAMON donne pouvoir à Nicolas GURIEC, Karine BERTHO.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

Nicolas CHESNIN est secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juillet 2022

B. DÉLIBÉRATIONS :

✓ **VOIRIE - BÂTIMENT- AMÉNAGEMENT :**

- ❖ Avenant aux travaux d'aménagement du terrain de football
- ❖ Aménagement de la RD 34 : choix de l'entreprise
- ❖ Local multi-associations : choix d'un architecte
- ❖ Devis pose de grilles aux Monuments aux Morts
- ❖ Port de Cran : demande de subventions

✓ **ENFANCE JENEUSSE :**

- ❖ Rectification dans la présentation des tarifs du Centre de Loisirs,
- ❖ Uniformisation des tranches de quotient pour la garderie périscolaire et le restaurant scolaire
- ❖ Tarifs de l'activité multisports

✓ **URBANISME :**

- ❖ Achat de terrain AE 692, AE 625, 622 et 627
- ❖ Vente de terrain YB0491

✓ **COMMERCE VOIE PUBLIQUE :**

- ❖ Tarifs

✓ **RESSOURCES HUMAINES :**

- ❖ Recrutement au restaurant scolaire
- ❖ Modification du tableau des effectifs : avancements de grade

✓ **BUDGET :**

- ❖ Décision modificative au budget annexe assainissement,
- ❖ Admission en non-valeur

✓ **ARC SUD BRETAGNE :**

- ❖ Évolution du service mutualisé : mise en conformité avec le règlement européen des données RGPD
- ❖ Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

✓ **CULTURE ASSOCIATIONS :**

- ❖ Vente de billets pour spectacle,
- ❖ Subvention exceptionnelle : Octobre Rose,
- ❖ Prix des maisons fleuries

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Question groupe "Saint-Dolay Citoyens » : Quels sont les projets de l'équipe municipale concernant la végétalisation des 4 espaces de récréation de nos enfants : cours des écoles Jeanne D'Arc et Arc en ciel, cour de la cantine et cour du centre de loisirs ?
- CMJ : Mise en service d'une boîte à livres sur la place de l'Église, plantation de fruitiers,
- Changement d'horaires de l'Agence postale : ouverture le matin sauf le lundi à compter du 1er novembre 2022,
- Concours de dessins
- Travaux RD34

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juillet 2022

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juillet est approuvé à l'unanimité. Il est disponible sur le site de la mairie dans la rubrique : <https://www.saintdolay.fr/mairie/vie-municipale/conseil-municipal/>

B. Les délibérations :

• **VOIRIE - BÂTIMENT – AMÉNAGEMENT :**

✓ **Avenant aux travaux d'aménagement du terrain de foot**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de remblaiement et revêtement des allées périphériques du terrain de football de la Noë, à la suite de la reprise de la planimétrie du terrain de football. Les travaux consistent à remettre à la côte les abords du terrain se retrouvant 0.20m en dessous de la côte terrain sur une largeur moyenne de 5 mètres. Le devis est d'un montant de 8 750.00 € HT.

Après délibération et vote par 17 voix pour 1 abstention (Christine Chazelle), le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

✓ **Aménagement de le RD34 – Choix de l'entreprise**

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint à la voirie, informe que la mairie a reçue 2 réponses pour la consultation concernant les aménagements de sécurité (écluses et plateau) de la RD34. La commission voirie propose de retenir la proposition de l'entreprise LEMEE LTP pour un montant de 50 834.24 € HT.

Par ailleurs, des travaux nécessitent l'amené et repli de matériel notamment pour l'hydro curage, et le pompage du réseau avant intervention de travaux préparatoires de chemisage : vérification du diamètre et longueur des réseaux et les fraisages préparatoires. La commission voirie propose de retenir la proposition de l'entreprise ORA pour un montant de 9 880 € HT.

Une demande de subvention sera déposée dans le cadre des travaux de voirie et des projets d'aménagement de centre bourg. Cette aide s'élève à 50 000 € maximum par commune sur la base d'une dépense éligible plafonnée à 62 500 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les offres présentées, autorise Monsieur le Maire à les signer et à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental.

✓ **Aménagement route de Burin choix de l'entreprise**

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint à la voirie, rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de chaussée partagée (chaussidoux) entre le bourg de Missillac et de l'étang de Kernevry (Cf. Saint-Dolay Info N°298). Le devis de l'entreprise CREPEAU s'élève à 5 203.00 € HT

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

✓ **Local Multi associations : choix d'un architecte**

Monsieur le Maire informe qu'une consultation d'architecte a été lancée pour la construction d'un local multi-association. La mairie n'a reçu qu'une seule réponse.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Mission de Maitrise d'œuvre Burgaud (8.5%)	17 000.00 €	Conseil Départemental au titre de la PST (30%)	65 100 .00 €
Travaux au stade de l'APD (Avant-Projet Détaillé)	200 000.00 €	Autofinancement Commune	151 900.00 €
	217 000.00 € HT		217 000.00 € HT

Après délibération et vote par 15 voix pour, 2 voix contre (Audrey Bertet et Stéphane Pellion), 1 abstention (Christine Chazelle), le Conseil Municipal valide l'offre de l'architecte et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention.

✓ **Pose de grilles aux monuments aux morts**

Les monuments aux morts, qui ont été financés et édifiés par les communes en hommage à leurs « morts pour la France », appartiennent au patrimoine des communes : ils ont la qualité d'ouvrages publics communaux présentant un intérêt public.

Monsieur le Maire propose de modifier l'accès du Monument aux Morts, en ouvrant une partie du mur de l'enceinte du cimetière pour permettre l'accessibilité sur l'espace public du monument sans avoir à entrer dans le cimetière.

Un devis de fourniture et de pose de grilles est présenté au Conseil Municipal d'un montant de 6 610.00 € HT auprès de l'entreprise ACJ. Une subvention sera demandée auprès de l'association du Souvenir Français et de l'ONAC.

Après délibération et vote par 17 voix pour et 1 abstention (Christine Chazelle), le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

✓ **Port de Cran : demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle que le Cabinet ARTOPIA a été nommé pour une mission de Maitrise d'Œuvre pour la valorisation et les aménagements à terre de la halte nautique du port de Cran.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Mission de Maitrise d'Œuvre	14 400.00 €	235 600.00 €	Participation Arc Sud Bretagne	70 000.00 €	250 000.00 € HT
Travaux au stade de l'APD			Conseil Départemental au titre de la PST (30%)	75 000.00 €	
			Autofinancement Commune	105 000.00 €	
	250 000.00 € HT			250 000.00 € HT	

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention.

C. ENFANCE JEUNESSE

- ✓ Rectification des tarifs du Centre de Loisirs au 1^{er} septembre 2022

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, rappelle que les tarifs de la journée ou de la demi-journée votés au Conseil Municipal de juillet dernier, comprenaient le repas. Le Conseil Départemental prend en charge l'accueil de loisirs mais pas le repas, il est nécessaire de scinder le prix du repas de la journée ou demi-journée et notamment pour les familles d'accueil. Par ailleurs, un tarif pour la garderie du centre de loisirs a été ajouté.

Les tarifs du Centre de Loisirs :

Quotient Familial	De 0 à 450 €	De 451 à 600 €	De 601 à 750 €	De 751 à 900 €	901 à 1100 €	1001 à 1400 €	1401 € et plus	(1) Hors ASB et convention
Repas	3,60 €	3,65 €	3,65 €	3,65 €	3,70 €	3,70 €	3,75 €	3.80 €
½ journée (hors repas)	2,89 €	2,89 €	3,42 €	3,94 €	4.47 €	5.02 €	5.02 €	6.05 €
Journée complète (hors repas)	4.02 €	4.02 €	5.03 €	7.19 €	8.18 €	9.24 €	9.24 €	12.29 €
Journée avec sortie	9,73 €	9,73 €	10,77 €	12,93 €	13,99 €	15,04 €	15,04 €	18,19 €
Garderie le quart d'heure (2)	0.49 €	0.51 €	0.51 €	0.54 €	0.54 €	0.54 €	0.55 €	0.60 €

(1) Les enfants résidents à l'extérieur du territoire d'Arc Sud Bretagne ou sur le territoire d'une commune d'arc sud Bretagne n'ayant pas signé de convention avec la Commune de Saint-Dolay.

(2) le quart d'heure pour le 3^{ème} enfant s'élève à 0.25 €

L'adhésion à l'Espace Jeune, ouvert aux jeunes collégiens et lycéens (11/17 ans) : 5€ par an. Le tarif reste inchangé.

- ✓ **Tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2022 :**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, rappelle que les tarifs de la garderie ont été votés en juillet dernier. Il est essentiel que tous les services soient basés sur la même tarification par tranches de quotient familial, par conséquent la commission enfance jeunesse propose de modifier les tarifs de la garderie comme suit :

Quotient Familial	De 0 à 450 €	De 451 à 600 €	De 601 à 750 €	De 751 à 900 €	901 à 1100 €	1001 à 1400 €	1401 € et plus	3 ^{ème} enfant
Garderie le quart d'heure	0.49 €	0.51 €	0.51 €	0.51 €	0.54 €	0.54 €	0.55 €	0.25 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs de la garderie périscolaire ci-dessus avec application à compter du 1^{er} septembre 2022.

✓ **Tarifs du restaurant scolaire à compter du 1er septembre 2022 :**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, rappelle que les tarifs de la garderie ont été votés en juillet dernier. Il est essentiel que tous les services soient basés sur la même tarification par tranches de quotient familial, par conséquent la commission enfance jeunesse propose de modifier les tarifs du restaurant scolaire comme suit :

Quotient Familial	De 0 à 450 €	De 451 à 600 €	De 601 à 750 €	De 751 à 900 €	901 à 1100 €	1001 à 1400 €	1401 € et plus	Adulte
Repas	3,60 €	3,65 €	3,65 €	3,65 €	3,70 €	3,70 €	3,75 €	6.25 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs du restaurant scolaire ci-dessus avec application à compter du 1^{er} septembre 2022.

✓ **Tarifs de l'activité Multisports :**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, informe les membres du Conseil Municipal d'une nouvelle activité mise en place à compter de septembre : le multisports. La commission enfance, jeunesse propose de fixer les tarifs suivants :

Quotient Familial	De 0 à 450 €	De 451 à 600 €	De 601 à 750 €	De 751 à 900 €	901 à 1100 €	1001 à 1400 €	1401 € et plus
Période scolaire*	5,00 €	5.05 €	5.05 €	5.05 €	5.10	5.10 €	5.10 €

*Période scolaire hors vacances

18 places seront ouvertes pour chaque tranche horaire : les CE 16h30-17h30 et CM 17h30-18h30 aux enfants dolaysiens et aux enfants habitant une commune ayant une convention avec Saint-Dolay

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs de l'activité multisports ci-dessus avec application à compter du 1^{er} septembre 2022.

• **URBANISME :**

✓ **Achats de terrain :**

Monsieur le Maire propose l'achat des parcelles suivantes pour régularisation de la voirie de la commune au niveau de la rue Jeanne d'Arc : la parcelle AE 692 de 14 m² au prix de 10 € le m² (régularisation route) et la parcelle AE 622, 627 et 625 estimé à 46 m² au prix de 10 € le m² (régularisation trottoirs).

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'achat des parcelles AE 692, AE 622 AE 627 et AE 625 et autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants auprès du notaire.

✓ **Vente de terrain :**

La parcelle YB0491 estimée à 114m² est un délaissé dans le lotissement des châtaigniers. Il est proposé de la vendre au prix de 50€/m².

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la vente de la parcelle YB 0491 et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant auprès du notaire.

• **COMMERCES VOIE PUBLIQUE :**

✓ **Tarifs**

Madame Gaëlle DAVID rappelle la délibération en date du 30 juin 2017 fixant les tarifs pour les exposants, et propose de les modifier ainsi :

Fixer un montant forfaitaire de droits de place pour les camions non alimentaires et occasionnels de 15 € par emplacement,

- Fixer un montant forfaitaire trimestriel de 20€ de droits de place pour les commerçants alimentaires qui utilisent l'électricité, sauf pour les mois de juillet- août et septembre.
- La gratuité pour les autres commerçants alimentaires qui n'utilisent pas l'électricité.

- **RESSOURCES HUMAINES :**

- ✓ **Recrutement au restaurant scolaire :**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à enfance jeunesse, informe les membres du Conseil Municipal que, à la suite de la mise en place du nouveau prestataire, l'organisation nécessite de recruter un agent durant trois mois jusqu'au mois de décembre 2022 à 17h00/semaine annualisé sur les 3 mois.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un agent pour le restaurant scolaire.

- ✓ **Modification du tableau des effectifs : avancements de grade**

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs afin de permettre à 4 agents de bénéficier d'avancement de grade au 1^{er} octobre 2022. Conformément à [l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984](#), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Ancien Grade supprimé au 01/10/2022	Nouveau Grade créé au 01/10/2022
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Animateur principal de 1 ^{ère} classe
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe	Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe

- **BUDGET :**

- ✓ **Décision modificative au budget annexe assainissement**

Monsieur le Maire soumet une décision Modificative n°1 au budget annexe assainissement d'ajustement de crédits :

DEPEENSES		RECETTES	
Chapitre 041	30 000 €	Chapitre 041	30 000 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative.

- ✓ **Admission en non-valeur**

Par un courrier en date du 28 juillet 2021, le trésorier du service de Gestion Comptable d'Auray a présenté une demande d'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant total de 202.72 €.

Ces titres concernent l'exercice 2020 un titre pour un montant de 0.51 € - de l'exercice 2021 pour un montant total de 201.41 €. Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 202.72 €.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés.

- **ARC SUD BRETAGNE :**

- ✓ **Évolution du service mutualisé : mise en conformité avec le règlement européen relatif à la protection des données RGPD**

Le Maire rappelle que le Règlement Européen relatif à la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il impose aux entreprises et aux collectivités le traitement des données à caractère personnel.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a mis en place un service mutualisé « assistance administrative RGPD » en septembre 2019, auquel la commune a adhéré.

La convention signée a été prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2022.

Les différentes étapes de la mise en conformité arrivant à leur terme à la fin de l'année 2022, les possibilités d'évolution de ce service ont été présentées lors du Bureau Communautaire le 19 juillet 2022 : Maintien du service mutualisé RGPD avec extension aux nouvelles missions et mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Le Maire rappelle que le Règlement Européen relatif à la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il impose aux entreprises et aux collectivités le traitement des données à caractère personnel.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a mis en place un service mutualisé « assistance administrative RGPD » en septembre 2019, auquel la commune a adhéré. La convention signée a été prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2022.

Les différentes étapes de la mise en conformité arrivant à leur terme à la fin de l'année 2022, les possibilités d'évolution de ce service ont été présentées lors du Bureau Communautaire le 19 juillet 2022 :

1) Maintien du service mutualisé RGPD en gardant le fonctionnement actuel : adhésion de chaque membre au Centre de Gestion du Morbihan pour le DPD et à Arc sud Bretagne pour l'assistance administrative RGPD ;

2) Arrêt du service mutualisé RGPD,

3) Maintien du service mutualisé RGPD avec extension aux nouvelles missions suivantes, en sus de celles du suivi et de veille liée au RGPD :

- Reprise de la fonction de Délégué à la Protection des Données ; ce qui entraînerait l'arrêt des conventions individuelles avec le Centre de Gestion du Morbihan,

- Mise en conformité et suivi des procédures d'archivage réglementaire,

- Référent Cybersécurité, Syndicat Mégalis Bretagne pour le bouquet de services numériques, et Commission d'Accès aux Données Administratives (CADA),

- Mise en œuvre de l'open data, obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants et employant au moins 50 salariés.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'adhésion au nouveau service mutualisé RGPD d'Arc Sud Bretagne à compter du 1er janvier 2023, et autorise Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes la convention de mise à disposition.

- ✓ **Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'éliminations des déchets.**

Monsieur le Maire présente le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Il rappelle que l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales en fixe les obligations en matière de communication et que les Décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015 précisent les indicateurs techniques et financiers qui doivent y être présents.

Le rapport doit également être mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, sur le site internet ainsi que dans chaque commune.

Ce rapport a pour objectif principal de renforcer la transparence et l'information sur la gestion du service d'élimination des déchets. Il doit être présenté sous la forme d'une information détaillée comprenant un descriptif de l'organisation du service et des prestations réalisées au cours de l'année 2020.

Le territoire de la Communauté de Communes connaissant une forte variation saisonnière de sa population, le nombre d'habitants pris en compte dans ce rapport est celui de la population dite « DGF », intégrant les résidences secondaires, qui est de 33 833 habitants en 2021. La population INSEE (28 299 habitants en 2021) est également prise en compte, afin de pouvoir comparer les ratios avec ceux utilisés par l'ADEME et CITEO.

En 2021, 6 123,72 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit une hausse de 6,25 % par rapport à 2020 (+ 360,48 tonnes). Le ratio d'ordures ménagères est de 181 Kg/hab/an (pop DGF) et de 216,39 Kg/hab/an (pop INSEE).

Les tonnages de déchets recyclables sont :

- 893,60 tonnes d'emballages légers (+ 6,85 %)
- 2 149,26 tonnes de verres (+ 6,21 %)
- 539,38 tonnes de papiers (+1,39 %)

Par ailleurs, 174 808 passages ont été comptabilisés sur les déchetteries et plateformes de déchets verts. Les tonnages de déchets déposés sur ces sites ont été de 12 592,07 tonnes, principalement des gravats (1 828,78 tonnes), du tout-venant (2 739,74 tonnes) et des déchets verts (5 008,02 tonnes).

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les particuliers et professionnels non exonérables et par la Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les professionnels et communes.

Détail Financement usagers	2021	%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	3 318 486 €	87,3
REOM spéciale	483 900 €	12,7
<i>redevances spéciales professionnels</i>	<i>291 708 €</i>	<i>7,6</i>
<i>redevances spéciales hébergements plein air</i>	<i>86 891 €</i>	<i>2,3</i>
<i>redevances spéciales services municipaux</i>	<i>105 301 €</i>	<i>2,8</i>
TOTAL Financement usagers	3 802 386 €	100

Bilan financier (Compte administratif 2021 du Budget Principal - service déchets)

BILAN FINANCIER 2021 SERVICE DECHETS			
SERVICE DECHETS Compte Administratif 2021	Dépenses	Recettes	SOLDE 2021
Fonctionnement 2021			
Frais de structure et prévention	281 097,15 €	8 035,65 €	-273 061,50 €
Ordures ménagères	2 335 222,41 €	5 006,03 €	-2 330 216,38 €
Tri sélectif	860 425,16 €	752 917,98 €	-107 507,18 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	1 217 603,68 €	122 581,15 €	-1 095 022,53 €
TOTAL Fonctionnement 2021	4 694 348,40 €	888 540,81 €	-3 805 807,59 €
Investissement 2021			
Frais de structure et prévention	44 341,97 €	22 664,29 €	-21 677,68 €
Ordures ménagères	154 914,40 €	54 460,30 €	-100 454,10 €
Tri sélectif	168 240,54 €	129 832,11 €	-38 408,43 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	40 348,55 €	30 006,18 €	-10 342,37 €
Total Investissement 2021	407 845,46 €	236 962,88 €	-170 882,58 €
Financement usagers 2021			

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM, usagers particuliers et professionnels non exonérables)		3 318 486,00 €	3 318 486,00 €
Redevance spéciale d'enlèvement des Ordures Ménagères (REOM Spéciale, usagers professionnels et services communaux)		483 899,92 €	483 899,92 €
Total financement usagers 2021	0,00 €	3 802 385,92 €	3 802 385,92 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 (B)	5 102 193,86 €	4 927 889,61 €	-174 304,25 €
RESULTAT CUMULE au 31 décembre 2021 (A+B)			-99 698,30 €
Restes à réaliser 2021	10 107,56 €	2 901,37 €	-7 206,19 €
RESULTAT au 31 décembre 2021 avec les restes à réaliser 2021			-106 904,49 €

Le bilan de l'exercice 2021 présente un déficit de 174 304,25 €. Le résultat cumulé au 31 décembre 2021 est de -99 698,30 €.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

- **CULTURE :**

- ✓ **Vente de billets pour spectacle**

Madame Aurélia MILLIN DE GRANDMAISON, adjointe à la Culture, informe les Conseillers Municipaux qu'un spectacle aura lieu le **29 octobre 2022 à la Salle Polyvalente**

Des permanences pour l'achat de tickets sont prévues les 22 et le 29 octobre aux horaires d'ouverture de la mairie.

Du 24 au 28 octobre auprès de l'agence postale, les places restantes seront vendues le soir du spectacle.

Il est proposé de :

- Fixer le prix de l'entrée à 5 €,
- La gratuité pour les moins de 10 ans

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le tarif des places.

- ✓ **Subvention exceptionnelle : Octobre Rose**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association de couture afin de permettre d'organisation d'octobre rose.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant de la subvention et autorise Monsieur le Maire à verser celle-ci à l'association de couture.

- ✓ **Maisons fleuries :**

Le concours des maisons fleuries a été relancé après deux ans d'absence. 9 dolaysiens se sont inscrits cette année. Les élus ont pu observer le travail de végétalisation des extérieurs de ces 9 maisons. La commission voirie propose d'attribuer les lots suivants :

- 1^{er} prix 100 € en bon d'achat
- 2^{ème} au 4^{ème} prix 65 € en bon d'achat
- 5^{ème} au 10^{ème} prix 45 € en bon d'achat

Les lots seront remis le samedi 22 octobre à 11h30 à la salle polyvalente par Monsieur le Maire et les membres de la commission. Le candidat ayant obtenu le premier prix ne sera pas admis à concourir l'année suivante.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant des lots.

C. QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES :

➤ **Question groupe "Saint-Dolay Citoyens ! :**

Quels sont les projets de l'équipe municipale concernant la végétalisation des 4 espaces de récréation de nos enfants : cours des écoles Jeanne d'Arc et Arc en Ciel, cour de la cantine et cour du centre de loisirs ?

Monsieur le Maire signale que pour la cour de l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc, l'espace reste privé. Pour les autres sites, des espaces verts existent déjà et des réflexions sont à l'étude. Gaëlle DAVID signale que les élus du Conseil Municipal des Jeunes ont déjà le projet de planter des arbres fruitiers dans le bourg au niveau du parking des Layes et sur le parcours de santé le premier lundi des vacances d'automne.

➤ **Conseil Municipal des Jeunes :**

Les jeunes conseillers ont installé une boîte à livres sur la place de l'Église, derrière l'aubette.

➤ **Agence postale :**

Changement d'horaire : l'agence postale sera désormais **ouverte le mercredi matin** au lieu du mercredi après-midi à compter du 2 novembre 2022.



➤ **Concours de dessins :**

Du 15 octobre au 30 novembre 2022, la mairie de Saint-Dolay organise un concours de dessins, ouvert à tous les enfants de 3 à 12 ans résidant à Saint-Dolay, ayant pour thème : "**Je dessine mon village**"

Les dessins des gagnants seront publiés dans le bulletin municipal annuel (1 gagnant par tranche d'âge/catégorie)

- Catégorie cycle 1 : PS, MS, GS (Maternelle)
- Catégorie cycle 2 : CP, CE1, CE2
- Catégorie cycle 3 : CM1, CM2

Le support : sur feuille A4 Canson blanche en format portrait ou paysage / technique à plat

Le règlement du concours est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune.

➤ **Travaux RD34**

**Du 17 au 21 octobre 2022, la RD34 sera fermée
à toute circulation du centre bourg au carrefour des Prateaux.**



LE PROCHAIN CONSEIL AURA LIEU LE 26 OCTOBRE À 20H00